

ARR PM 2022-270

DEPARTEMENT
FINISTERE
CANTON
CROZON
COMMUNE
CAMARET-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

JLM/ SA  
Police Municipale

**OBJET**

**INTERDICTION DE TOURNER A GAUCHE QUAI KLEBER SUR  
LA RUE DES SARDINIERS AUX POIDS LOURDS A CAMARET-  
SUR-MER**

Le Maire de la commune de CAMARET-SUR-MER

- VU** Le Code de la Route,
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- VU** La configuration des rues concernées.
- Considérant** la nécessité, d'interdire l'accès aux poids lourds à la rue des sardiniens sur la commune de Camaret-sur-Mer

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** Il est interdit aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes de tourner à gauche :
- Quai Kleber en venant de la rue des 4 vents sur la rue des Sardiniens
- ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié selon les conditions réglementaires en vigueur, seront constatées par des procès-verbaux transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à la sous-Préfecture et aux services de gendarmerie.
- ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Camaret-sur-Mer, le 21/11/2022

Le Maire,

Joseph LE MEROUR

